

Image not found or type unknown



Capital de fin de carrière

Par **jean**, le **15/04/2011** à **17:12**

Bonjour, je viens de demander mon capital de fin de carrière. il m'a refusé pour raison de licenciement économique. J'ai commencé le travail en septembre 1968 et licencié en avril 2004 dans l'automobile. donc 36 ans. ai-je droit de prétendre à l'attribution de ce capital, même partiel? MERCI de votre réponse ! recevez mes sincères salutations.

Par **corimaa**, le **15/04/2011** à **22:47**

Bonsoir, vous êtes-vous rapproché de IRP AUTO ?

Par **jean**, le **16/04/2011** à **09:21**

Oui à votre question ! la réponse m'a été donnée par irpauto. Mais je pensais qu'il pouvait y avoir un recours étant donné mon licenciement économique dont je ne suis pas responsable. merci de votre réponse!